

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 24 Octobre 2024

Nombre Membres

En exercice : **18**Présents :
12 TitulairesPouvoirs :
1Votants :
13 Pour
0 Contre
0 AbstentionsDate de la convocation :
17 Octobre 2024**Délibération n°**
2024.10.57**L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre octobre**

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, David SALQUE-PRADIER, Denis THOUMY, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Michel CHAPUIS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT.

Absents : Yves BRAYE, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Didier PINOT, Elisabeth ROYON.

PROJET EXTENSION DECHETTERIE DE RETOURNAC

La dissolution du SICTOM Emblavez Meygal à compter du 01/01/2025 va rendre la compétence de gestion de la déchetterie de Retournac à la Communauté de Communes des Sucs (CCDS). Par notification de la délibération N°17-2024.10.10 de la CCDS au SYMPTTOM, l'intercommunalité souhaite que le SYMPTTOM gère la déchetterie à l'instar de la déchetterie d'Yssingaux. Le SYMPTTOM a répondu favorablement à cette demande et a entamé une modification de ses statuts dans ce sens.

Le SICTOM Emblavez Meygal avait engagé un projet d'extension et de mise aux normes de la déchetterie de Retournac et le cabinet Antéa avait rendu un rapport sur l'étude de faisabilité pour ce projet et avait estimé un budget entre 615 800 et 800 000 € (chiffage 2022).

Le Président propose de poursuivre ce projet et de le réaliser en 2025 après une réactualisation.

Afin de financer cette opération, il faudrait faire appel à des subventions des différents organismes dont le champ de compétence inclus cette infrastructure intercommunale en lien avec les déchets.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré

- **APPROUVE à l'unanimité** la poursuite du projet d'extension de la déchetterie de Retournac tel qu'initié par le SICTOM Emblavez Meygal d'un montant maximum de 800 000 €HT et **HABILITE** Monsieur le Président à réactualiser si besoin l'étude faisabilité réalisé par le bureau ANTEA.
- **CHARGE** le Président d'inscrire au budget 2025 les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet.
- **CHARGE** à l'unanimité le Président de demander des subventions aux organismes susceptibles d'en délivrer pour ce type d'opération (DETR, Région, ADEME, Eco organismes,).
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier et d'inscrire ces crédits correspondants au budget du SYMPTTOM

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

**Le Président
Jean-Paul LYONNET**

